

-----  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Programme pluriannuel d'entretien, d'aménagement et de restauration de la Béthune aval**

**Syndicat intercommunal du bassin versant de la Béthune**

-----

Le public est informé que par arrêté préfectoral du 26 février 2014, une enquête publique a été prescrite **du mercredi 2 avril 2014 au samedi 10 mai 2014 inclus**, sur la demande présentée par le syndicat intercommunal du bassin versant de la Béthune, Maison des Services – 76270 Neufchâtel en Bray, à l'effet d'obtenir la déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel d'entretien, d'aménagement et de restauration de la Béthune aval. Cette enquête aura lieu sur les 13 communes suivantes concernées par les aménagements: Arques la Bataille, Bures en Bray, Dampierre Saint Nicolas, Freulleville, Mesnières en Bray, Meulers, Neufchâtel en Bray, Osmoy Saint Valéry, Quiévrecourt, Ricarville du val, Saint Aubin le Cauf, Saint Martin l'Hortier et Saint Vaast d'Equiqueville.

L'autorité compétente pour prendre la décision de déclaration d'intérêt général est le préfet du département de la Seine Maritime.

Le dossier ainsi que le registre seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête publique, dans les mairies précitées. Le public aura la faculté de les consulter et de consigner ses observations, propositions et contre propositions sur le registre, aux jours et heures habituels d'ouverture de ces mairies au public à l'exception des jours fériés et chômés.

M. Didier Ibled, commandant de police retraité, est désigné comme commissaire enquêteur. Il recevra en personne les observations du public aux jours et heures ci-après dans les mairies de *Neufchâtel en Bray* les mercredi 2 avril 2014 de 9h à 12h, à la mairie et samedi 10 mai 2014 de 9h à 12h, à la maison des services, boulevard du maréchal Joffre; *Saint Vaast d'Equiqueville* le jeudi 17 avril 2014 de 17h à 19h; *Arques la Bataille* le mercredi 9 avril 2014 de 9h à 12h; *Meulers* le vendredi 25 avril 2014 de 12h30 à 15h30 et *Mesnières en bray* le mardi 29 avril 2014 de 9h à 12h.

Il a pour suppléant M. Michel Guerout, cadre à l'URSSAF de Dieppe retraité.

Toute correspondance relative à cette enquête pourra être adressée au commissaire enquêteur, à la mairie de Neufchâtel en Bray, commune siège de l'enquête. Des observations, propositions et contre propositions pourront également être transmises par voie électronique à cette commune à l'adresse suivante: [mairie-neufchatel-en-bray@wanadoo.fr](mailto:mairie-neufchatel-en-bray@wanadoo.fr)

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la préfecture ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)).

Toutes informations relatives à ce projet pourront être demandées auprès de Mr Anthony Mansouri, technicien de rivière au syndicat intercommunal du bassin versant de la Béthune, Maison des Services – 76270 Neufchâtel en Bray – tél:06.88.84.83.18.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies précitées et à la préfecture (direction de la coordination des politiques de l'Etat - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire des communes précitées.